

Information relatives au nombre de droits de vote et d'actions prévues par l'article L. 233-8 II du code de commerce et l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

Date	Nombre d'actions (après regroupement)	Nombre de droits de vote	
31 décembre 2013	21 224 192	Théoriques	169 793 551
		Exerçables	169 780 367⁽¹⁾

(1) Au titre du contrat de liquidité confié à la société de Bourse Aurel BGC, il était inscrit, au 31 décembre 2013, 1 648 actions au compte de liquidité, représentant 13 184 droits de vote.